

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE,

Vu, l'article L. 1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 6,

Vu, le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu, le décret n°2006-1546 du 7 décembre 2006 relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, le décret du NOR SJSP0773723 D du 1^{er} janvier 2008 nommant Monsieur Antoine FLAHAULT Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, l'arrêté de détachement du 4 novembre 2011 établi par le CNG,

Vu, la décision de recrutement n° 2011/426/DRH/EHESP du 24 novembre 2011 portant nomination de Madame Véronique SUREL en qualité de Directrice des Ressources Humaines,

Vu, la délibération n° 18/2011 du Conseil d'Administration du 13 juillet 2011 relative aux délégations d'attributions prévues à l'article 7 du décret du 7 décembre 2006,

DECIDE

Article 1 : Madame Véronique SUREL, Directrice des Ressources Humaines, est habilitée, à compter du 28 novembre 2011, à signer l'ensemble des actes relevant de la compétence de la Direction des Ressources Humaines.

Fait à Rennes, le 28 novembre 2011

Vu, la Directrice des Ressources,
Humaines

Véronique SUREL

Le Directeur de l'Ecole des hautes
études en santé publique,

Antoine FLAHAULT